

Laissez le yoga libre et en paix !

C'est notre ligne de front à nous. À Framasoft on n'est pas *de gauche* ou *de droite* mais on est clairement pour la défense des biens communs que certaines logiques économiques tentent de s'approprier à grands coups de lois et de brevets dont on ne me fera plus croire qu'ils sont nécessairement là pour *protéger et favoriser l'innovation*.



Le bien commun qui nous est cher c'est évidemment le logiciel libre mais fort de notre expérience et de notre culture, il est difficile de ne pas être également sensible aux autres champs qui sont mis à mal actuellement, à commencer par l'écologie qui sur le même modèle humaniste et résistant tente de préserver rien moins que notre planète.

La traduction que nous vous proposons aujourd'hui est une illustration aussi malheureuse qu'emblématique de ces trop nombreux *jusqu'où iront-ils ?* puisqu'on touche ici directement à notre patrimoine, à notre bien-être et à notre santé. Il s'agit d'évoquer les tentatives de captation marchande du... yoga, avec une pertinente mise en parallèle sur la situation de l'industrie pharmaceutique^[1].

L'occasion pour moi de rappeler la sortie en poche de l'excellent livre *Du bon usage de la piraterie* de Florent Latrive dont le sujet est au cœur même de ce qui est exposé ici et qu'il est donc tout à fait recommandé de parcourir pour aller plus loin et ne pas se réveiller un jour pour constater que nos moindres faits et gestes appartiennent désormais à un *je-ne-sais-quel-obscur ayant droit* !^[2]

Pouvez-vous breveter la sagesse ?

Can you patent wisdom?

*Suketu Mehta – International Herald Tribune – 7 mai 2007
(Traduction Framalang : Mben, Penguin, Olivier et Daria)*

J'ai grandi en voyant mon père se tenir sur la tête tous les matins. Il faisait le sirsasana, une position de yoga qui explique qu'il ait l'air si jeune à 60 ans passés. Maintenant il serait peut-être obligé de payer une redevance à un détenteur de brevet américain s'il enseignait le secret de sa bonne santé aux autres.

L'office des brevets et des marques américain a publié 150 copyrights liés au yoga, 134 brevets sur des accessoires de yoga, et 2315 marques de yoga. Il y a beaucoup d'argent à gagner en se tordant comme un bretzel – 3 milliards par an dans la seule Amérique. C'est un mystère pour la plupart des Indiens que quelqu'un puisse faire autant d'argent en enseignant un savoir qui n'est pas supposé être acheté ou vendu tel de vulgaires saucisses.

Le gouvernement indien prend la chose au sérieux. Il a mis en place une cellule qui est en train de cataloguer la connaissance traditionnelle, y compris les remèdes ayurvédiques et les centaines de poses de yoga, pour les empêcher d'être piratés et copyrightés par les revendeurs étrangers. Les données seront traduites à partir du Sanskrit ancien et des textes tamouls, stockées numériquement, et disponibles dans cinq langues internationales, de sorte que les offices des brevets des autres pays puissent voir que le yoga n'est pas originaire d'une communauté de San Francisco.

Il est important de remarquer que les premiers à breveter la sagesse traditionnelle indienne sont des Indiens, la plupart du temps à l'étranger. Nous savons saisir une occasion lorsqu'elle se présente et nous avons exporté des générations

de gourous, experts dans la vente ambulante de l'épanouissement pour un dollar. Mais, en tant qu'Indiens, ils devraient savoir que l'idée même de faire breveter la connaissance est une grossière violation de la tradition du yoga.

En Sanskrit, « yoga » signifie « union ». Les Indiens croient en un esprit universel – brahman – dont nous sommes tous une partie, et qui médite éternellement. Chacun a accès à cette connaissance.

La connaissance dans l'Inde antique a été protégée par les règles des castes, et non celles de la loi ou de l'argent. Le terme « propriété intellectuelle » était un oxymore : l'intellect ne pouvant être la propriété de quiconque. Peut-être est-ce pour cette raison que les Indiens ne se sentent pas obligés de payer pour la connaissance. Des copies pirates de mon livre sont ouvertement vendues dans les rues de Bombay, pour le quart de son prix officiel. La plupart des intrigues et des musique des films de Bollywood sont tirées d'Hollywood.

Pourtant, les Indiens sont irrités à chaque fois qu'ils entendent les rapports – souvent pompeux – des Occidentaux volant leur sagesse ancienne à travers le mécanisme du droit d'auteur. Leurs craintes sont peut-être exagérées, mais elles sont répandues et reflètent l'expérience mitigée de l'Inde avec la mondialisation.

Les entreprises pharmaceutiques occidentales se font des milliards avec des médicaments qui ont souvent été au départ découvert dans des pays en voie de développement. Mais les plantes médicinales comme la margose ou le curcuma, qui sont connus pour être efficaces contre tout, du diabète aux hémorroïdes, ne rapportent rien aux pays dont les sages en ont en premier isolés les vertus. Le gouvernement indien estime que dans le monde, 2000 brevets basés sur des médicaments traditionnels indiens, sont déposés chaque année.

Les médicaments et le hatha yoga ont le même but : nous aider à mener une vie en meilleure santé. L'Inde a offert au monde le yoga gratuitement. Il n'est pas étonnant que beaucoup de personnes dans le pays trouvent que le monde devrait rendre la politesse en rendant disponible à faible coût des médicaments pouvant sauver des vies, ou au moins laisser les entreprises indiennes fabriquer des génériques à faible coût. Si la position du lotus appartient à tout l'humanité, alors la formule du Glivec doit l'être aussi, le médicament pour la leucémie dont le brevet sert de base au procès d'une entreprise pharmaceutique Suisse contre le gouvernement indien.

Pendant des années, la loi indienne a autorisé ses entreprises pharmaceutiques à répliquer des médicaments brevetés en Occident et les vendre à un prix plus faible aux pays trop pauvres pour pouvoir se les offrir autrement. De cette façon, l'Inde a fourni la moitié des médicaments utilisés par les personnes séropositives dans les pays en voie de développement. Mais en mars 2005, le parlement indien, sous la pression de mettre le pays en accord avec les lois sur la propriété intellectuelle de l'Organisation Mondiale du Commerce, a voté une loi déclarant illégale la production de copie générique de médicaments brevetés.

Cela a mis des médicaments anti-rétroviraux pouvant sauver des vies hors de portée de la majorité des 6 millions d'Indiens qui ont le SIDA. Les multinationales du médicament qui protègent bec et ongles leur brevets s'opposent aux tentatives de l'Inde de modifier les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce pour protéger leurs remèdes traditionnels. Il y a plus que simplement de l'argent dans la bataille. Il y a aussi la perception que le système commercial mondial est injuste, que les dés sont pipés en défaveur des pays en voie de développement. Si la copie des médicaments occidentaux est illégal, alors le brevetage du yoga doit l'être aussi. Il s'agit également de piratage intellectuel, ou alors la

propriété intellectuelle marche sur la tête.

Suketu Mehto est l'auteur de "Maximum City: Bombay Lost and Found."

Notes

[1] Sur cette problématique du yoga qui se *propriétarise* on pourra lire cet article du Courrier International Yoga : breveter les postures, une belle imposture ? parcourir le site anglophone au titre qui en dit long Open Source Yoga Unity et attendre la diffusion de Yoga Inc. un tout récent documentaire qui dénonce la commercialisation du yoga.

[2] Crédit photo : Sirv Mers (Creative Commons By)